

L'évolution du service météorologique sur les aérodrômes référents vers le niveau de service cible N3 H12

Point d'avancement
Octobre 2019



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

LES 6 AÉRODROMES RÉFÉRENTS

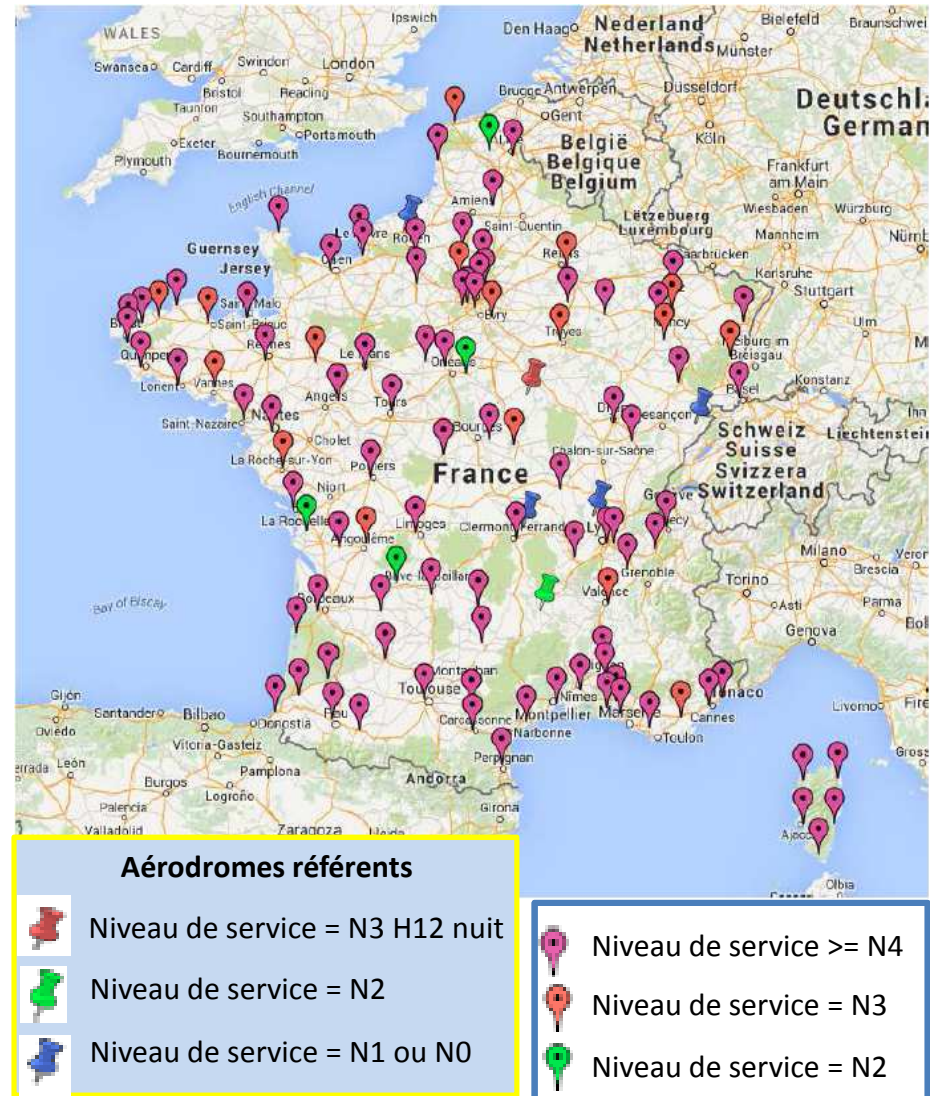
NIVEAU DE SERVICE RELEVÉ AU N3 (METAR)

4 « zones blanches » identifiées :

- Vallée du Rhône
- Vallée de la Saône
- Sud de la région parisienne
- Région de Dieppe

De 6 aéroports référents retenus à la liste suivante actualisée :

- Le Puy (LFHP)
- Vichy (LFLV)
- ~~Macon (LFLM)~~
- => Chalon Champforgeuil (LFLH)
- Montbéliard (LFSM)
- Auxerre (LFLA)
- ~~Dieppe (LFAB)~~



POINT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

- Auxerre (LFLA) : de N3H12 nuit à N3 H24

- Convention financière DSNA-Exploitant signée le 16 mai 2017
- Prise en compte dans la convention MF-Exploitant

- Le Puy (LFHP) : de N2 sans mesure instrumentale RVR à N3 H12

- Convention financière DSNA-Exploitant signée le 9 juillet 2018
- Prise en compte dans la convention MF-Exploitant

- Vichy (LFLV) : de N1 à N3 H12 **=> Objectif 2020**

- Accord de l'Exploitant => Convention financière avec la DSNA
- Investissement préalable (évalué à 70 k€ par MF) pour installer des équipements supplémentaires => Budget à établir (2020)

- Montbéliard (LFSM) : de N1 à N3 H12 **=> Objectif 2020...**

- Convention MF-Exploitant finalisée pour signature fin 2019
- Convention financière DGAC-Exploitant à rédiger

- Chalon Champforgeuil (LFLH) : de N1 à N3 H12 **=> Objectif 2020...**

- Echanges : Exploitant – DSAC/NE et Exploitant – MF
- Démarche proactive de l'Exploitant



Intercalaire



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

POINT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

- Auxerre (LFLA) : de N3H12 nuit à N3 H24

- Convention financière DSNA-Exploitant signée le 16 mai 2017
- Prise en compte dans la convention MF-Exploitant (01/02/2017)

ANNEXE 5

Coût du service et de sa mise en place

- **Coût du service**

Pour l'année 2017, le coût annuel du service rendu N3 H24 est de 9312 €.

Pour information pour la convention financière DGAC – EXPLOITANT :

Pour l'année 2017, le coût annuel du service souscrit par l'EXPLOITANT s'élevant à 4656 €, le montant du coût supplémentaire à la charge de la DGAC s'élève à 4656 €.

Le coût annuel de l'abonnement au service telecom 3G/GPRS (abonnement pris dans le cadre du marché passé entre METEO-FRANCE et son opérateur) s'élève à 288 € en sus

Conformément à l'article 8 de la présente convention, le coût du service pour les années suivantes sera communiqué par courrier à l'EXPLOITANT.

POINT D'AVANCEMENT DE MISE EN ŒUVRE

- **Le Puy (LFHP) : de N2 sans mesure instrumentale RVR à N3 H12**
 - Convention financière DSNA-Exploitant signée le 9 juillet 2018
 - Prise en compte dans la convention MF-Exploitant (03/01/2019)

ANNEXE 6 Coût du service et de sa mise en place

Coût du service

Pour l'année 2019, le coût annuel du service rendu N3 H12 de jour sans RVR est de 11076 €.

*Pour information pour la convention financière DGAC – EXPLOITANT :
Pour l'année 2019, le coût annuel du service souscrit par l'EXPLOITANT s'élevant à 7968 €, le montant du coût supplémentaire à la charge de la DGAC s'élève à 3108 €.*

Conformément à l'article 8 de la présente convention, le coût du service s'il est modifié pour les années suivantes sera communiqué par courrier à l'EXPLOITANT.

UNE ÉVOLUTION DU NIVEAU DE SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE D'AÉRODROME

- ❑ Niveaux de service météorologique d'aérodrome minimum requis par le protocole technique DTA-MF (Bulletin Officiel du 11 avril 2019)
www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr (NOR : TRAA1908863X)

N0 => *Nil*. Les usagers peuvent obtenir les informations météorologiques générales sur AEROWEB, OLIVIA et le kiosque téléphonique de Météo-France (0899701215)

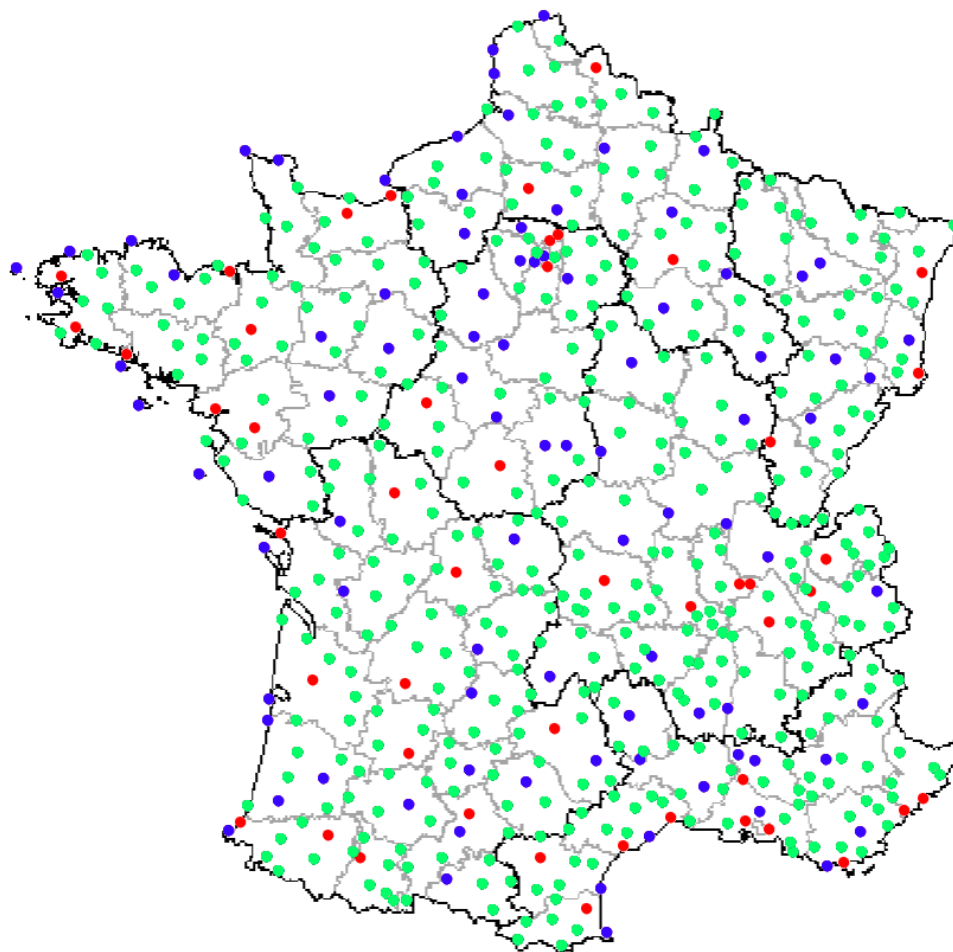
N1 => *Observation locale* : Vent, Température, Pression, Visibilité

N2 => *Observation locale complète* : Vent, Température, Pression, Visibilité
Temps présent, Nuages, Point de rosée

N3 => *Observation locale complète* : prestations niveau de service N2, METAR H12 ou H24

- ❑ Application des dispositions réglementaires à l'origine de l'émergence de certaines zones dépourvues de METAR, dites « zones blanches »

Couverture métropolitaine des 568 stations RADOME



- RADOME NON AERO (95)
- RADOME AERO (52)
- RADOME / RRA (421)

Température,
Vent,
Humidité,
Précipitations



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire